

REGARDS SUR THÉDING

Bulletin municipal de la ville de Thédning / n°7 / Été 2017

VUES DE L'ACTU

La construction de l'école
retardée

D'UN COUP D'ŒIL

Les lauréats des
maisons fleuries

CITÉ

**La rénovation
est en cours**

www.theding.fr

Élection présidentielle, élections législatives, politique internationale instable, attentats, immigration hors de contrôle, durcissement des mesures de protection de l'environnement, nous vivons actuellement une période de profonds changements qui nourrissent l'inquiétude de nos concitoyens. Il est vrai que le rôle des médias n'y est pas pour rien, avec la rapidité de la diffusion des informations nationales et internationales et la concurrence des chaînes qui vont privilégier l'aspect émotionnel des événements. Il est parfois bon de prendre du recul avec la télévision et la presse. Les vacances nous en offrent une belle opportunité. L'actualité pour nous, Thédingeois, a mis l'éducation au centre de nos préoccupations : en effet, la construction de la nouvelle école élémentaire était sur les rails, programme bouclé, financement quasiment établi, permis de construire délivré et appel d'offres lancé pour les entreprises, avec une prévision de mise en service pour la rentrée 2018. Voilà que le Président Macron, nouvellement élu, confirme la division par deux des effectifs dans les classes de CP et CE1 dans les secteurs classés « Réseau d'Éducation Prioritaire » dont Thédینگ fait partie. Ce ne sont donc plus 6 classes à construire mais 8. Il faut revoir le projet et son financement sans pour autant prendre trop de retard pour la date d'ouverture. Il faut se rendre à l'évidence, la date de la rentrée 2018 ne sera pas tenue. Il faut espérer que le gouvernement qui a décidé cette mesure, au demeurant bénéfique pour nos enfants, saura accompagner financièrement les communes. Encore des incertitudes !

À la cité, le chantier de rénovation du quartier Néolia est en cours. Au total, ce seront 113 logements qui seront réhabilités. Ensuite, ce sera le chantier des voiries et de l'éclairage public qui démarrera. Rue des Marais, le chantier de construction de quatre ascenseurs est lancé avec une durée de travaux d'un an. Quarante familles vont pouvoir en profiter. Au quartier Allmend, l'allée de la Forêt sera refaite, avec un nouvel éclairage public. Le contrôle des branchements à l'assainissement a permis de disposer d'un diagnostic précis des non-conformités. Il faut rappeler qu'en cas



de vente d'un immeuble, le notaire demandera obligatoirement un certificat de conformité ou un devis pour la mise en conformité, de manière à bien informer l'acheteur. L'agglomération de Forbach étudie la possibilité, avec son service technique, de faciliter l'évacuation des eaux usées à la sortie du lotissement vers Farébersviller. En renforçant la conduite des eaux usées du Clos des Charmes jusque dans le jardin de la maison forestière et en construisant dans ce jardin, un bassin d'orage, cela permettrait d'améliorer notablement la situation. Au village, le conseil municipal est amené à réfléchir sur l'aménagement des chemins piétonniers entre la rue de la Liberté et la rue du Wimborn, ainsi que celui qui relie la rue de la Liberté et la rue de Cocheren. Ces chemins sont très appréciés par les promeneurs mais il faudrait qu'ils soient accessibles par les personnes à mobilité réduite.

Au Schlüsselberg, un candélabre supplémentaire sera posé à l'entrée du chemin qui mène au centre équestre. Le deuxième trottoir est programmé pour 2018. En attendant, la construction du réseau de fibre optique suit son cours, pour une mise en service au deuxième semestre 2018, pour l'ensemble de la commune. Bonnes vacances à toutes et à tous !

Jean-Paul Hilpert
Maire de Thédینگ

L'INFO EN PLUS

La cantine scolaire très satisfaisante

La cantine scolaire a fait l'objet d'un contrôle de la Direction départementale de la protection des populations de la Moselle le 17 mars dernier. L'évaluation globale de la maîtrise des risques sanitaires dans l'établissement a conclu à

un niveau « très satisfaisant ». Ce résultat, vous le trouverez sur le site www.alim-confiance.gouv.fr. À noter que la convention de livraison de repas qui nous liait avec la société Innova de Strasbourg sera prolongée pour une durée d'un an.

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE EN CAS DE CANICULE



Rappel des règles élémentaires

La canicule peut mettre notre santé en danger lorsque trois conditions sont réunies : il fait très chaud, cela dure depuis plusieurs jours, la nuit, la température ne descend pas ou très peu.

Dans ce cas, il faut : maintenir sa maison à l'abri de la chaleur, ne pas rester en plein soleil, boire environ 1,5 litre d'eau par jour et ne pas consommer d'alcool, donner des nouvelles à son entourage, manger normalement, consulter régulièrement Météo France.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire en mairie sur le registre du CCAS en renvoyant la demande d'inscription.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° téléphone (obligatoire) :

ou les coordonnées d'un membre de votre famille que l'on peut joindre

Nom-Prénom :

Adresse :

N° téléphone :

Je suis une :

- ☐ personne de + de 65 ans
- ☐ personne de + de 60 ans et reconnue inapte au travail
- ☐ personne adulte handicapée

qui souhaite figurer dans le **registre de dispositif de veille et d'alerte en cas de canicule***

et qui souhaite être contacté(e) par la municipalité* :

- ☐ 1 fois par semaine
- ☐ 1 fois par jour
- ☐ 2 fois par semaine

afin de vous informer de mon état de santé.

Fait à Thédning, le

Signature

* mettre une croix
dans la case correspondante



MAIRIE

63, rue Principale 57450 Thédning
Tél. : 03 87 89 20 01 | Fax : 03 87 90 86 51

Un chantier d'envergure

La construction de l'école élémentaire et de l'accueil périscolaire est provisoirement retardée. Explications.

L'élection présidentielle change la donne au niveau des classes « REP + » et « REP » (réseaux d'éducation prioritaire). Elle oblige les collectivités classées dans ces zones et notamment celle de Thédning (REP) à diviser le nombre d'élèves en CP et CE1. Cette interrogation s'était déjà posée à la municipalité qui en avait fait écho dans le quotidien régional. Conclusion, la commune est dans l'obligation de modifier son projet. La solution proposée par l'architecte a d'ailleurs été validée en conseil municipal le 8 juin dernier. Il va de soi qu'il faudra réaliser une étude de sol complémentaire, déposer un permis de construire modificatif et revoir le plan de financement de la tranche conditionnelle « 2 » tel qu'il avait été déposé à la sous-préfecture de Forbach pour la demande de subvention au titre de la DETR. Concernant le Département, il est fort probable que cette modification ne soit pas prise en compte, le dossier étant maintenant réputé complet et en mesure d'être présenté en commission permanente courant juin. Ces modifications entraîneront, de surcroît, des retards dans le planning. La date d'ouverture choisie initialement, soit la rentrée scolaire 2018 ou octobre 2018, sera donc reportée. À l'heure de l'impression du bulletin municipal, il ne nous sera impossible de préciser la date de finalisation des travaux.

Coté financement (subventions) et ce après des mois d'attente, le conseil départemental vient de nous confirmer qu'il participera à hauteur de 330 000 € à la construction de l'école élémentaire (hors classes supplémentaires). Pour la DETR 2017, la participation financière pour la 1^{re} tranche sera de 199 000,34 € sur une dépense HT de 796 002,34 €. Il est donc important de rappeler qu'établir un plan de financement prévisionnel n'est pas chose aisée. Seules les notifications officielles et le résultat d'ouverture des plis permettront à notre collectivité de finaliser définitivement le plan de financement et de fixer le montant de l'emprunt à



réaliser. Du côté de la dépense totale HT, le plan de financement a subi des modifications puisqu'il intègre désormais le prévisionnel des deux salles de classes (276 200 €) et affiche un montant HT de travaux estimé à 1 910 357 €. Étant scindé en deux tranches fonctionnelles (tranche 1 pour le périscolaire et 2 pour l'école élémentaire), le conseil municipal a sollicité, auprès des services de l'État, un complément de subvention pour la 2^e tranche fonctionnelle.

ASBH

Contrat renouvelé

Le conseil municipal a décidé le 29 mars dernier de renouveler le contrat avec l'ASBH. Outre le périscolaire du matin et de l'après-midi, l'ASBH prévoira comme l'année précédente 8 semaines d'ALSH dont une semaine en février, une en avril, du 10 juillet au 11 août (5 semaines) plus une à la Toussaint mais dont la date reste à préciser.

SAISONNIERS

12 jeunes pendant l'été à Thédning

Cette année, le conseil municipal reconduit la mise en place de chantiers saisonniers. Ils seront à nouveau 12 jeunes à prêter main-forte au service technique pendant les vacances scolaires de juillet et août à raison d'une semaine chaque mois.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Du monde sur le pont et sous le soleil



Une fois de plus, nombreux furent les bénévoles parés pour donner un grand coup de main à l'occasion du nettoyage de Printemps, le 25 mars dernier. Rendez-vous fut pris à l'atelier

municipal à 9 heures pour le top départ. Munis de sacs et gants et auréolés de hauts spécifiques « nettoyons la nature », les bénévoles ont sillonné les artères de la commune. Tous se

sont donnés ensuite rendez-vous à la salle Alti-Bihn autour d'un barbecue convivial. D'ores et déjà le prochain ramassage est prévu le samedi 23 septembre 2017.

ÉQUITATION

Émilie Mertz championne de Lorraine « Club Elite »

Émilie, 18 ans et originaire de Thédning, fille de Dominique Mertz, conseiller municipal, s'est illustrée avec sa jument « Roxane de la Lande » en mai dernier à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle) dans l'épreuve « Club Elite » comptant pour le concours de saut d'obstacles (1,05 m). Pour la cavalière et sa jument de 12 ans, ce championnat fut l'occasion de prendre une revanche après un parcours semé d'embûches. Émilie passe, pour l'occasion au rang « Amateur » qui précède celui de « Professionnel ». Bravo à notre cavalière et sa coach Caroline Barda.



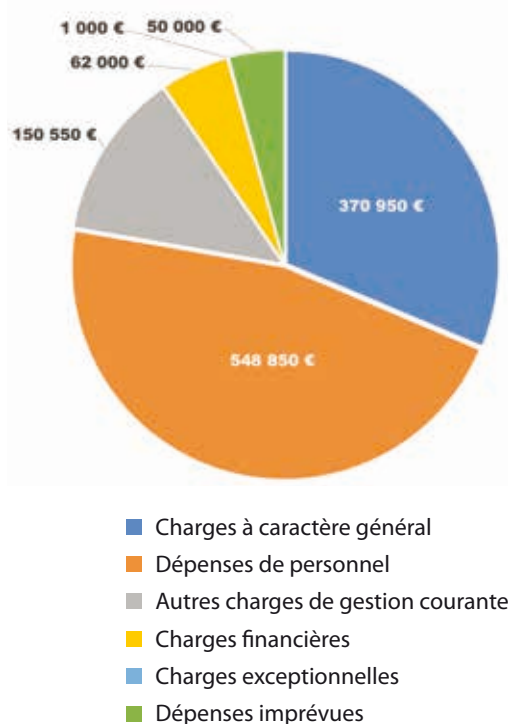
La remise des prix au Centre régional de saut d'obstacles à Rosières-aux-Salines le 25 mai dernier.

Le budget 2017 adopté

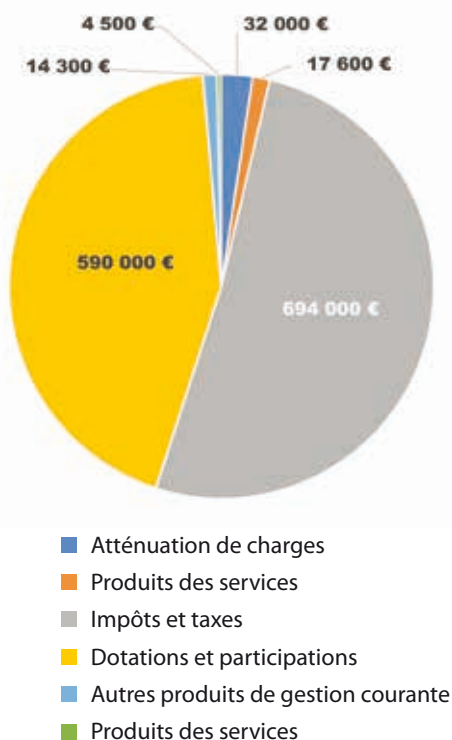
Le conseil municipal a adopté le 12 avril dernier le budget primitif 2017. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à 1 705 772 € et en section d'investissement à 2 798 746 €. Néanmoins, si l'on prend les dépenses et recettes réelles en fonctionnement, elles sont respectivement de 1 183 350 € et 1 352 400 € soit un excédent sur l'exercice 2017, hors reports de l'année 2016, d'un montant de 169 050 €.

Libellés	Montants	Libellés	Montants
Charges à caractère général	370 950,00€	Atténuation de charges	32 000,00€
Dépenses de personnel	548 850,00€	Produits des services	17 600,00€
Autres charges de gestion courante	150 550,00€	Impôts et taxes	694 000,00€
Charges financières	62 000,00€	Dotations et participations	590 000,00€
Charges exceptionnelles	1 000,00€	Autres produits de gestion courante	14 300,00€
Dépenses imprévues	50 000,00€	Produits des services	4 500,00€
Total	1 183 350,00€	Total	1 352 400,00€
Prélèvement pour virement à la section d'investissement			169 050,00€

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



S'agissant des dépenses d'investissement, ont été retenues :

- La finalisation des trottoirs rue de Cocheren et du parking de la grotte.
- La réhabilitation de l'allée de la forêt y compris le remplacement des candélabres.
- La mise aux normes ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) des établissements recevant le public.

- L'acquisition d'illuminations de Noël.

- La mise en place de protection pour les vitraux de l'église.
- L'acquisition d'un nouveau tracteur et d'un aspirateur à feuilles pour le service technique.

La plus grande opération : la construction de l'école élémentaire avec le périscolaire.

Les autres travaux réalisés sur la commune

Le quartier Néolia réhabilité

Cette partie située au Quartier Sud de Thédning en avait bien besoin. Si la réhabilitation des 53 logements construits entre 1983 et 1984 a débuté en février 2017, les 60 logements collectifs construits à la même époque feront également l'objet d'une réhabilitation totale (menuiseries extérieures, isolations, salles de bains etc.). Les délais annoncés pour ces travaux seront d'environ 18 mois pour chaque tranche (individuels et collectifs).

Garantie d'emprunt

Pour ces travaux, le conseil municipal a délibéré favorablement le 16 février 2017 et a donné son accord pour la garantie

d'emprunt pour un montant de 2 889 415 €. S'agissant des 60 logements collectifs, le conseil municipal a déjà délibéré favorablement et donné son accord de principe pour le second prêt de 2 320 072 €. L'ouverture des offres par la SA Néolia Lorraine devrait permettre de fixer définitivement le prêt.

4 cages d'ascenseur sur l'arrière du bâtiment SNI – rue des Marais

Les autres travaux concernent, quant à eux, le bâtiment situé rue des Marais et propriété de la SNI. Ce bâtiment va disposer prochainement, à l'arrière du bâtiment, de quatre cages d'ascenseurs. Les travaux auront sans doute débuté lors de l'impression du présent bulletin.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Retour sur le passage aux urnes

Les présidentielles

Sur 1 644 inscrits, il y a eu 1 288 votants et 1 254 suffrages exprimés. Au 1^{er} tour, les 3 candidats en tête sur 11 furent : Mme Marine Le Pen avec 378 voix soit 30,14 % des suffrages exprimés, M. Jean-Luc Mélenchon avec 269 voix soit 21,45 % des suffrages exprimés et M. Emmanuel Macron avec 223 voix soit 17,78 % des suffrages exprimés. Au 2nd tour, il y a eu 1 248 votants, 1 126 exprimés. M. Emmanuel Macron recueille 615 voix et Mme Le Pen 511 voix.

Les législatives

Sur 1 645 inscrits, il y a eu 676 votants et 669 suffrages exprimés au 1^{er} tour. En tête les candidats M. Laurent Kleinhentz avec 219 voix soit 32,74 % des suffrages exprimés, M. Florian Philippot avec 127 voix soit 18,98 % des suffrages exprimés et M. Christophe Arend avec 116 voix soit 17,34 % des suffrages exprimés. Au 2nd tour, sur 1 645 inscrits il y a eu 652 votants et 618 exprimés. C'est M. Christophe Arend qui recueille 347 voix et 271 pour M. Florian Philippot. Les électeurs ont boudé les urnes pour les législatives. 60,36 % pour le second tour contre 58,91 % pour le 1^{er} tour.

AMPOULES LED

Distribution gratuite

Dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte, la communauté d'agglomération de Forbach organise une distribution gratuite d'ampoules LED. Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Fournir le dernier avis de non imposition ;
- Rapporter deux anciennes ampoules à incandescence à échanger ;
- La remise des ampoules se fera en mairie de Thédning, aux heures d'ouverture.

Une population nombreuse a répondu à l'invitation de la municipalité

Une fois de plus, c'est le foyer socio-culturel qui a prêté son cadre pour la traditionnelle cérémonie des vœux au maire. Dans un premier temps, après les vœux du maire aux élus et à la population, le directeur général des services de la Ville, Sylvain Mayer, a rappelé quelques statistiques. Certains chiffres clefs sont à noter, comme la population au 1^{er} janvier 2017, qui monte aujourd'hui à 2 561 habitants, la longueur de la voirie, le nombre d'autorisations d'urbanisme etc. Côté finances, quelques chiffres ont été égrenés pointant d'ailleurs la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget prévisionnel 2016. Ceux-ci ont permis d'engranger un bon excédent pour débiter 2017. Ce fut ensuite à l'adjoint, François Saling, de dresser le récapitulatif des travaux réalisés en 2016 et ceux prévus en 2017, sans oublier de souhaiter, au maire, au nom de ses collègues ses meilleurs vœux pour l'année 2017.



L'intervention du maire, Jean-Paul Hilpert

« Équilibre » fut le maître mot du premier magistrat qui a débuté son discours résumant les atouts du village. « *En taille, ni grande ni trop petite ; en termes de distance, d'habitat et de paysage.* » 2017, une année importante puisque cette année devrait débiter la construction de la nouvelle école élémentaire. Comme annoncé dans son allocution, la construction devrait prendre du temps

en raison des contraintes évoquées dans l'article relatif à l'école élémentaire. Sans oublier les travaux prévus en 2017 soit succinctement, le parking du cimetière, la finalisation des trottoirs rue de Cocheren ; la réfection de l'allée de la Forêt et de son éclairage public (travaux adjugés dernièrement) ; la réhabilitation du quartier Neolia (Thédling Cité), habitations et voirie puis, à terme, l'éclairage public et la voirie. Il précisa également que « *nous travaillerons cette année sur la construction d'un programme pluriannuel d'investissements qui fera apparaître quels sont les bâtiments que la commune doit garder et ceux qui doivent être démolis ou vendus* ». Et de déclarer : « *il ne serait pas raisonnable d'étendre indéfiniment ce patrimoine sachant que chaque bâtiment implique des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes* ». Il profita enfin de son intervention pour adresser ses encouragements à « *tous ceux et celles qui consacrent leur temps aux autres comme les présidents d'associations* ».





Remise de la médaille de la Ville

Récompensant les mains vertes ainsi que la mise à l'honneur de jeunes et l'occasion de récompenser 4 jeunes sportifs, la cérémonie a été l'occasion de multiples récompenses. La médaille de la Ville a été remise à 4 jeunes sportifs : Ninon Krebs (VTT), Hugo Sanitate-Rasala (pétanque), Anthony Boesze (karaté) et Fanny Kieffer (gymnastique). Bravo à ces jeunes champions qui ont chaleureusement été applaudis au cours de cette soirée.

DISPARITION

L'abbé Klink n'est plus



Le 10 juin 2017 nous quittait Marcel Klink, prêtre, enfant de Thédning. Né le 5 décembre 1939 à Bully-les-Mines dans le Nord Pas-de-Calais, ses parents arrivèrent dans la région frontalière des Houillères du Bassin de Lorraine, au début de la Seconde Guerre mondiale, après avoir été évacués comme tant d'autres

familles. Marcel grandit en Moselle, à Thédning, le berceau de sa famille. Après des études secondaires au Collège Saint-Augustin de Bitche, Marcel entra, en automne 1958, au grand Séminaire de Metz. Le temps de préparation à la prêtrise fut entrecoupé par le service militaire, dont près de deux ans passés à Alger où l'aumônerie catholique aux armées le garda affecté à un centre de loisirs et de rencontres pour soldats du contingent. À son retour d'Algérie, Marcel réintégra le Grand séminaire

de Metz, et en juin 1965, il était ordonné prêtre, en la cathédrale de Metz, par l'évêque Paul-Joseph Schmitt. Le ministère sacerdotal de l'abbé Klink resta ancré dans le bassin Houiller. Il fut vicaire, d'abord à Boulay-Hinckange de 1965 à 1967 puis à Saint-Avold 1967 à 1971. Le premier poste de curé l'amena, en compagnie de ses parents, à Guessling-Héméring et à Lelling. En 1989, sous prétexte de mobilité dans le clergé, le vicaire épiscopal cuisinier proposa à l'abbé Klink la mutation vers les paroisses de Morsbach et de Folkling-Gaubiving : il y resta curé pendant 13 ans. Le 8 septembre 2002, l'évêque Pierre Raffin décida d'installer l'abbé Klink à la tête d'une communauté de 5 paroisses, baptisée « Saint Martin en Glandière » qui, outre la cure de Longeville-lès-Saint-Avold, regroupait les villages de Bambiderstroff, de Bouchepon, de Marange-Zondrange, Hallering et de Zimming. Dans cette communauté, l'abbé Klink vécut 7 ans de pastorat dans le partage des tâches et des responsabilités avec une équipe d'animation pastorale. Suite à des ennuis de santé, l'abbé Klink demanda sa mise à la retraite le 1^{er} septembre 2009.



Maisons fleuries 2016

La cérémonie des vœux au maire, qui s'est déroulée le 27 janvier dernier au foyer socioculturel, fut également l'occasion de remettre les prix des maisons fleuries 2016. Vous trouverez ci-après les différentes maisons et leur prix.





Légende

- 1- 1^{er} prix quartier Allmend
- 2- 1^{er} prix quartier Sud
- 3- 1^{er} prix Village
- 4- 2^e prix quartier Allmend
- 5- 2^e prix quartier Sud
- 6- 2^e prix Village

- 7- 3^e prix quartier Allmend
- 8- 3^e prix quartier Sud
- 9- 3^e prix Village
- 10- 4^e prix Village
- 11- prix d'Excellence



Un spectacle sur la tolérance



La maison de la culture et des frontières de Freyming-Merlebach a accueilli, le 20 mai dernier, une troupe de 25 enfants du périscolaire, âgés de 3 à 11 ans, pour une comédie musicale. Pour la réussir, ils ont travaillé d'arrache-pied aux côtés de l'équipe d'animation de l'ASBH, le tout avec le soutien d'ados dans le cadre des activités parents-enfants et secteur femmes de l'ASBH. À leurs côtés étaient présents des résidents des Ehpad « les Cerisiers de Forbach » et les « Alisiers de Rouhling ».

Théâtre et chant

Le spectacle créé et imaginé par le « secteur femmes » sur le thème de la tolérance a débuté avec du théâtre avant de se poursuivre par une partie chantée. Sans surprise, le public fut enchanté par la performance collective. Cette soirée fut un franc succès.



Plus de 200 joueurs sur le boulodrome

Le club de pétanque de Theding, « la Boule thédingeoise », a accueilli, le 25 mai dernier, au cours d'une journée de championnat de première et deuxième division, plus de 200 joueurs. L'équipe 1, qui évolue en première division élite, avec un match nul contre Metz Sablon et une victoire contre Bure, continue à rester dans le haut du tableau. Elle se positionne

actuellement 3^e au classement de son groupe à deux points du premier. Il lui est possible de monter à l'échelon supérieur. L'équipe 2 qui accuse un début de saison compliqué est classée en deuxième division, avec une victoire puis une défaite lors de cette journée. Elle peut néanmoins prévoir de viser son maintien.



VIE SCOLAIRE

Une fête de l'école à succès



La fête de l'école élémentaire du 16 juin dernier a remporté un vif succès.

Naissances

- 2 janvier Arthur Nicolas, fils de Frédéric Gérard Schulz et de Julie Ehlert
12 janvier Almira, fille de Bayindir Toker et de Aysun Sayar
26 février Juliano Raffaele Ryan, fils de Marco Pischedda et de Kamelia Allaoua
31 mars Anaëlle, fille de Alexandre Etienne Polinsky et de Laetitia Sandrine Borst
15 mai Sienna, fille de Samuel Pasqualetto et de Ornella Graziani
23 mai Valentina, fille de Bruno Tilaro et Piera Turco
14 juin Louise, fille de Benoît Petry et Jessica Albrecht

Mariages

- 7 janvier Xavier Jean Christian Hrovat et de Loredana Insalacco
20 janvier Daho Mehadji et de Sarah Carole Boudallah
21 janvier Fabris Marcel Jost et de Iryna Volodymyrivna Bohdanova
6 mai Grégory Jean Schaltenbrand et de Myriam Paris
24 juin Alexandre Bouillet et de Claire Laura Marie Oswald

Décès

- 14 janvier Yvette Irène Zimmermann épouse Weyland
2 février Gabrielle Joséphine Catherine Hoffmann épouse Vignerou
13 février Marie Louise Lauer veuve Weiser
13 février Elianne Marie Cécile Muller épouse Wantz
15 février Marcel Victor Arnold
7 mars Aloyse Charles Klöckner
11 mars Joseph Camille Schäfer
21 avril Mimi Marie Thérèse Pianelli veuve Cuesta
8 mai Paul Jean Staudt
10 juin Marcel Emile Klink

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mode d'emploi depuis le 27 mars

Le renouvellement de votre carte nationale d'identité (CNI) peut être effectué depuis le 27 mars dernier de manière sécurisée et dématérialisée. Il est effectué selon les mêmes modalités que les demandes de passeports. Pour ce faire, il faut se rendre dans les communes dotées de bornes biométriques.

Pour les enfants mineurs

Les modalités de présence ont évolué de la manière suivante : présence du mineur obligatoire quel que soit son âge pour les deux documents lors du dépôt ; remise au représentant légal avec présence facultative du mineur pour la CNI. En revanche, pour le passeport, la présence du mineur de plus de 12 ans est obligatoire.

Empreintes obligatoires à partir de 12 ans

La prise des empreintes est obligatoire pour la CNI et le passeport à partir de 12 ans. L'utilisateur pourra remplir en ligne (<http://predemande-cniants.gouv.fr>) une pré-demande carte d'identité qui permettra à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Cette démarche préalable n'est pas obligatoire mais permet de gagner du temps.

Sur rendez-vous

Compte tenu de l'accroissement prévisible de l'activité et afin de garantir un accueil de qualité, le recueil des demandes de passeport et carte nationale d'identité se fera sur rendez-vous à la mairie de Forbach, Behren-lès-Forbach ou de Freyming-Merlebach. Attention : les délais d'obtention d'une CNI sont rallongés. Il convient d'anticiper sa demande.

Où en est le projet de construction de logements collectifs au carrefour Rue des Jardins - Rue d'Ebring ?

Une demande de permis de construire a été déposée pour un ensemble bâti articulé avec deux logements donnant sur la rue d'Ebring d'une part et deux logements donnant sur la rue des Jardins d'autre part. Ce projet ne nous convient pas. Il est trop massif et renforce la concentration de logements dans un secteur déjà bien dense. Il est enfin de nature à compromettre la circulation des véhicules dans le carrefour. Pourtant, le maire n'a pas tous les pouvoirs, comme certains le prétendent, pour accorder ou refuser un permis de construire. Il doit s'appuyer sur le règlement pour motiver sa décision, faute de quoi le demandeur peut déposer un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif et faire condamner la commune. Une analyse détaillée du dossier est engagée. La décision devrait intervenir prochainement.

Le carrefour Rue de Cocheren – Rue des Champs reste dangereux. Ne serait-il pas judicieux de prévoir un plateau surélevé à ce carrefour ?

C'est une situation complexe : débouché d'une voie secondaire sur une route départementale, absence de visibilité, pas d'autre issue pour les riverains de la rue des Champs. La solution qui a été trouvée il y a quelques années, avec l'instauration d'une priorité à droite pour les automobilistes venant de Cocheren, n'est pas satisfaisante. Elle est surprenante et insolite. À part les habitués, personne ne s'attend à cette priorité à droite sur un axe principal et elle n'a pas diminué la dangerosité du carrefour. Son seul avantage, c'est de sauvegarder les intérêts des usagers sortant de la Rue des Champs en cas de sinistre, puisqu'ils auront les règles du code de la route pour eux. Mais cela sera une maigre consolation si leur voiture est détruite, ou s'il y a des blessés...

Le plateau surélevé aurait été une solution, mais il n'est pas possible en virage. Il reste la pose d'un ralentisseur efficace en face de la fontaine du Brühlsbrunnen, en bout de ligne droite. Toutes les solutions seront étudiées, avec le concours des agents de la sécurité routière.

L'aire de jeux pour enfants de moins de 12 ans, rue de Sarreguemines, est une vraie source de nuisances pour les riverains. Ne serait-il pas possible de la fermer ou de la déplacer ?

Il est vrai que la présence de cette aire de jeux est une source de nombreux désagréments pour ceux qui vivent à côté. Bruits, ballons qui atterrissent dans les jardins, débris qui s'accumulent tous les jours, dégradation des équipements... Il faut reconnaître que ces désagréments sont toujours le fait d'adolescents ou de jeunes adultes qui sont rarement du quartier. L'utilisation par les jeunes enfants de moins de 12 ans ne pose pas de problèmes. La commune va fermer le site après 20 heures par un portail fermé à clés. Il sera rouvert chaque matin à huit heures. Les jeunes qui passeront au-dessus des clôtures s'exposeront à des poursuites par les gendarmes.

Le deuxième city stade de la commune sera reconstruit à côté du premier, sur le site de la nouvelle école. Ainsi, 24 jeunes pourront jouer au foot en même temps, en se regroupant par tranches d'âge. Mais il n'est pas question de déplacer l'aire de jeux de la rue de Sarreguemines. Il répond à l'attente des mamans du quartier qui souhaitent que leurs enfants puissent jouer dans un endroit sécurisé, sous leur surveillance.

Le président Macron a promis qu'il reviendrait sur les rythmes scolaires. Serait-il possible de revenir sur la semaine de quatre jours ?

Pour cela, il faut que le ministère donne des instructions. Il est donc prudent d'attendre. Il faut savoir que de toute façon, après la construction de la nouvelle école élémentaire, il faudra revoir les horaires qui seront les mêmes pour l'élémentaire et la maternelle. Toujours est-il que le maire suivra l'avis des conseils d'école composés de représentants de parents d'élèves et des enseignants. La consultation de l'ensemble des parents par leurs représentants élus au conseil d'école est souhaitable.

AGENDA

Juillet

Du 10 au 28 juillet – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

14 juillet – Challenge du maire organisé par la Boule thédingeoise à la Maison de Quartier.

30 juillet – Estivales du scrabble organisées par le club de scrabble au foyer socioculturel.

Du 31 juillet au 11 août – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

Août

Du 31 juillet au 11 août – ALSH (centre aéré) organisé par l'ASBH.

27 août – Estivales du scrabble organisées par le club de scrabble au foyer socioculturel.

Septembre

10 septembre – Fête du cheval organisée par G@lop

Théding/Fête familiale de l'Étang organisée par l'Amicale de l'étang du Wimbrunnen.

23 septembre – Nettoyage d'automne.

Octobre

1^{er} octobre – Tournoi organisé par le club de scrabble au foyer.

22 octobre – Repas des aînés organisé par la Commune au foyer.

31 octobre – Soirée Halloween organisée par les P'tits Bouts au foyer.

Novembre

5 novembre – Idées Gourmandes des fêtes organisées par La Main Tendue au foyer.

11 novembre – Commémoration du 11 novembre organisée par la Commune.

26 novembre – Concours officiel de pétanque organisé par La Boule Thédingeoise.

Décembre

3 décembre – Banquet annuel organisé par la Société des Pensionnés au foyer.

31 décembre – Soirée Saint-Sylvestre organisée par l'Amitié au fil des ans au foyer.

Rappel des règles de civisme

- Nettoyage des trottoirs : en été comme hiver, est à la charge des riverains.
- Aucun stationnement de voiture sur un trottoir ne doit empêcher la circulation des piétons.
- Feux de végétaux : la taille des haies et des arbres fruitiers sont considérés comme des déchets ménagers assimilés dont l'incinération est interdite par arrêté préfectoral.
- Déjections canines : il importe aux propriétaires de chiens d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés les matières fécales de leur animal sur la voie publique.
- Brûler des matières polluantes (pneu, huile, plastique) est considéré comme un délit.
- Bruits gênants : ils sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Calendrier des dotations sacs multiflux

- Le 10 juillet à la Alti-Bihn de 8h30 à 18h30.
- Le 12 juillet à la maison de quartier pour la cité le matin de 9 heures à 12 heures.

Si vous avez manqué une dotation vous avez toujours la possibilité de vous rendre dans une des communes membre la Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France ».

Le calendrier des dotations qui vous est communiqué en fin d'année précise les dates et lieux des communes.



Ramassage des objets encombrants et végétaux

Le ramassage des objets encombrants et des végétaux reprendra au mois de septembre. Ce ramassage est suspendu pendant les mois de juin, juillet et août.